

SERVICE DE GARDE

Annulation de la réservation de base et fin du contrat de service (Inscription)

αα αελιιςα (ιπςαυβριου)

Une annulation d'inscription (résiliation de contrat) s'applique lors d'une demande d'arrêt complet de service.

⇒ L'autorité parentale peut annuler une inscription au service de garde en remettant ce formulaire signé à la technicien(ne) en service de garde et en milieu scolaire.

Annulation avant d'avoir reçu des services (période entre l'inscription et la date de début à la réservation de base) :

⇒ Si l'annulation survient avant d'avoir reçu des services, l'autorité parentale peut annuler le contrat sans frais ni pénalités.

⇒ Avant le premier jour de classe, un délai de 5 jours ouvrables est demandé pour des raisons de sécurité et de logistique.

Annulation d'un contrat en cours

⇒ Si l'enfant fréquente ou a fréquenté le service de garde au moment de la demande d'annulation, l'autorité parentale doit acquitter la totalité de son solde pour les services rendus. De plus, des frais supplémentaires seront facturés. En conséquence, le moins élevé des frais suivants sera appliqué : 50\$ ou 10% des frais prévisionnels pour les services annuels réservés.

À : _____ Date : _____
(Nom du service de garde en milieu scolaire ou nom de l'école) (Date de remise du formulaire)

Demande pour l'année scolaire : _____

En vertu de l'article 193 de la Loi sur la protection du consommateur, je résilie le contrat de :

(Nom de l'enfant)

en date du : _____ **à** _____
(Dernier jour de garde de l'enfant) (Lieu de la conclusion du contrat)

Identification de l'autorité parentale :

Nom : _____

Adresse : _____

Signature de l'autorité parentale

Date

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception du formulaire par l'autorité parentale : _____

Notes : _____